

## À la une

### Quand la convention d'honoraires se retrouve enjeu de la procédure de fixation d'honoraires et de la procédure disciplinaire

note par Benjamin PITCHO et Vanessa BOUSARDO  
sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 16 mars 2022

*En présence d'une personne protégée, une convention qui inclut un honoraire de résultat doit à peine de nullité être soumise préalablement à sa conclusion au juge des tutelles. Le comportement indélicat d'un avocat à cette occasion peut justifier une sanction disciplinaire.*



© Gajus\_AdobeStock

## Actualité

### « On est en train de créer des déserts judiciaires »

entretien avec Bertrand VILLETTE

## Doctrine

### Le décevant régime du retrait litigieux dans l'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux

étude par Michael TOTA

## Technique

### Le travail à temps partiel

par Steven RIOCHE

## Jurisprudence

### Dans le périmètre d'un droit fondamental, il convient d'établir la nécessité de la répression

note par Emmanuel DREYER  
sous Cass. crim., 18 mai 2022

## Gazette Spécialisée

### DROIT DU DOMMAGE CORPOREL

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- Claudine BERNFELD

Avocate au barreau de Paris, cabinet Bernfeld Ojalvo Associés

- Frédéric BIBAL

Avocat au barreau de Paris, cabinet Bibal

AVEC LA PARTICIPATION DE

Alice BARRELLIER, William BODILIS, Julien BOURDOISEAU, Florence BOYER, Aurélia DELHAYE, Marie-Claire GRAS, Benoît GUILLON, Cyril IRRMANN, Paul JOLY, Noémie KLEIN, Claude LIENHARD, Jean-Baptiste MAHIEU, Olivier MERLIN, Sophie PORTAILLER, Lucile PRIOU-ALIBERT, Jean-Baptiste PRÉVOST, Daphné TAPINOS et Dabha ZEGOUT



# Les Entretiens du Droit de la Famille 2022

**VENDREDI 10 JUIN 2022**

9H-18H / Maison de l'Amérique latine (PARIS 7<sup>e</sup>)



Une tribune exceptionnelle de 18 intervenants sous la direction scientifique de  
**Guillaume BARBE**, cabinet Cadiou & Barbe, **Élodie MULON**, cabinet Mulon associés,  
**Rahima NATO KALFANE** et **Julie PIERROT-BLONDEAU**, cabinet BWG

## PROGRAMME

9H00 Accueil des participants

### 9H15 Démêler l'écheveau du recouvrement des pensions alimentaires

**Claire ARGOUARC'H**, juge de l'exécution au tribunal judiciaire de Paris

**Lucie AUVERGNON**, magistrate, bureau du droit processuel, direction des Affaires civiles et du Sceau

**Guillaume BARBE**, avocat associé, Cabinet Cadiou & Barbe, ancien secrétaire de la Conférence

**Patrick GERBAULT**, premier vice-président adjoint, coordinateur des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> chambres correctionnelles, tribunal judiciaire de Bobigny

**Arnaud DE MONTALEMBERT**, huissier de justice à Paris

**Victor NICOLLE**, magistrat, bureau du droit des personnes et de la famille, direction des Affaires civiles et du Sceau

10H45-11H00 Pause

### 11h00 L'enfant victime du conflit de ses parents : quel juge ? Quelles solutions ?

**Delphine BASILLE-DUPREY**, avocate au barreau de Paris, avocate d'enfant

**Anne DUPUY**, juge aux affaires familiales au tribunal judiciaire de Paris

**Juliette MORVAN**, juge des enfants au tribunal judiciaire de Paris

**Julie PIERROT-BLONDEAU**, avocate associée, Cabinet BWG

12h30-13h45 Cocktail déjeunatoire

### 14h00 Liquidation et Divorce

**Nathalie COUZIGOU-SUHAS**, notaire à Paris

**Élodie MULON**, avocate associée, Cabinet Mulon associés, présidente de l'IDFP, présidente du CALIF, ancienne membre du CNB, AMCO

**Sarah SALIMI**, magistrate, vice-présidente du tribunal judiciaire de Paris

16h15-16h30 : Pause

### 16h30 Atelier Panorama de jurisprudence

**Eloi BUAT-MÉNARD**, conseiller référendaire, Cour de Cassation

**Laurent DUVAL**, conseiller référendaire, Cour de Cassation

**Raluca LOLEV**, avocate associée, Cabinet Cadiou & Barbe

**Alice BOUISSOU**, avocate, Cabinet Mulon associés

**Rahima NATO KALFANE**, avocate associée, Cabinet BWG

18H00 Fin des travaux

## LES + DES ENTRETIENS GAZETTE DU PALAIS

- Un panorama de l'actualité jurisprudentielle incontournable avec l'éclairage d'un magistrat
- Des tables rondes réunissant tous les acteurs de la discipline qui exposent leurs points de vue d'expert
- Des cas pratiques permettant la discussion selon un mode contradictoire

## OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- Appréhender le nouveau dispositif d'intermédiation financière en matière de pensions alimentaires et notamment ses conséquences sur le point de départ du délai d'appel ;
- Maîtriser la procédure en matière d'accompagnement d'enfant ;
- Aider ses clients à sortir au mieux de la liquidation post-divorce.
- Renforcer ses dossiers grâce à la jurisprudence récente incontournable en droit de la famille.

## PUBLIC CONCERNÉ

AVOCATS, MAGISTRATS, NOTAIRES

Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire

## INFORMATIONS

• TARIF : 685 € HT (soit 822 € TTC)

• INSCRIPTION : <https://lext.so/Wo-lzN>

• RELATION CLIENTS : Claire Lorentz  
claire.lorentz@lextenso.fr | 01 40 93 40 81



\*Formation en présentiel, dans le respect des normes sanitaires et de distanciation sociale en vigueur au 10 juin 2022. Annulable et remboursable gratuitement jusqu'à 3 jours avant la manifestation !

## Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé  
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti  
Présidente du Conseil scientifique :  
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie  
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach  
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck  
et Samuel Seroc  
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville  
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : [abonnements@lextenso.fr](mailto:abonnements@lextenso.fr)

Publicité : [benoit.favre@lextenso.fr](mailto:benoit.favre@lextenso.fr)

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2022

\* Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

\* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 540,11 € TTC

Recueils + table seuls : 525,82 € TTC

Journal, recueil + table : 723,89 €

\* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 609 €

Journal, recueil + table : 819 €

Internet : [gazette-du-palais.fr](http://gazette-du-palais.fr)

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 201 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par  
courriel en format word à [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)  
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas  
de page et espaces compris).  
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits  
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon  
suivante : GPL 7 déc. 2021, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant  
unique permettant de retrouver directement l'article  
via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)

## Actualité

- GPL436w5 ■ **Anti-blanchiment** : le GAFI constate une amélioration  
des dispositions prises par la profession d'avocat en France 3
- GPL436w7 ■ **Lobbying** : 2021, une année d'activité intense  
pour le CNB 5
- GPL437a3 ■ « On est en train de créer des déserts judiciaires »  
entretien avec Bertrand VILLETTE 6


## Doctrine

- GPL43615 ■ **Le décevant régime du retrait litigieux dans l'avant-projet  
de réforme du droit des contrats spéciaux**  
étude par Michael TOTA 8

## Technique

- GPL437a4 ■ **Le travail à temps partiel**  
par Steven RIOCHE 11

## Jurisprudence

- GPL437a6 ■ **Quand la convention d'honoraires se retrouve enjeu de la  
procédure de fixation d'honoraires et de la procédure disciplinaire**  
note par Benjamin PITCHO et Vanessa BOUSARDO  
sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 16 mars 2022 14
- GPL436q6 ■ **Dans le périmètre d'un droit fondamental, il convient  
d'établir la nécessité de la répression**  
note par Emmanuel DREYER sous Cass. crim., 18 mai 2022 18
- GPL43614 ■ **Le voleur ne peut être receleur. À propos des concours  
idéaux d'infractions et de la règle *non bis in idem***  
note par Rodolphe MÉSA sous Cass. crim., 13 avr. 2022 21
- GPL43610 ■ **Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation**  
par Catherine BERLAUD 24
- GPL435a9 ■ **Panorama de jurisprudence du Conseil d'État**  
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 29
- GPL436r0 ■ **Panorama de jurisprudence de la CEDH**  
par Catherine BERLAUD 32
- GPL436v7 ■ **Chronique de jurisprudence en droit des biens**  
par Julien DUBARRY <https://lext.so/GPL436v7> 

## Aux marches du Palais

### Portrait

- GPL436z5 ■ **Nicolas Poizat, bâtonnier de la Drôme** 33

## Gazette Spécialisée

### DROIT DU DOMMAGE CORPOREL

34

Sous la responsabilité scientifique de  
Claudine BERNFELD et Frédéric BIBAL